



DECISION N° 241 /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 20 OCT 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRÈS AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ
N°03484-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2-CES/NM DU 18/05/2026,
ACTUALISÉE PAR LETTRE N°05395-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2-
CES/NM ET SUIVANT L'AVIS DE CONSULTATION N°008/DC/AER/CIPM/2026 DU
22/06/2026 POUR LA FOURNITURE DES BATTERIES ET DES ACCESSOIRES DE
GESTION DES UNITÉS DE CONTRÔLE DES CENTRALES SOLAIRES
PHOTOVOLTAÏQUES.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2026 ET SUIVANT.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;

Vu La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;

Vu l'Avis demande de consultation N°008/DC/AER/CIPM/2026 du 26/06/2026, pour la fourniture des batteries et des accessoires de gestion des unités de contrôle des centrales solaires photovoltaïques

Vu la proposition attribution et le PV N°36 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 11/09/2026

DECIDE :

Article 1^{er} : l'entreprise **Energy Water And Agriculture Engineering**, Tél. : **620 28 74 98**, est attributaire du marché relatif au dossier de consultation N°008/DC/AER/CIPM/2026 du 26/06/2026, pour la fourniture des batteries et des accessoires de gestion des unités de contrôle des centrales solaires photovoltaïques pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	LOT	TRAVAUX	DELAÏ	MONTANT TTC (FCFA)
Energy Water And Agriculture Engineering, Tél. : 620 28 74 98	1	Pour pour la fourniture des batteries et des accessoires de gestion des unités de contrôle des centrales solaires photovoltaïques	8 mois	74 992 500

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER

Yaoundé le



Osmanou



COMMUNIQUE N° 15/AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 20 OCT 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRÈS AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ
N°03484-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2-CES/NM DU 18/05/2026,
ACTUALISÉE PAR LETTRE N°05395-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2-
CES/NM ET SUIVANT L'AVIS DE CONSULTATION N°008/DC/AER/CIPM/2026 DU
22/06/2026 POUR LA FOURNITURE DES BATTERIES ET DES ACCESSOIRES DE
GESTION DES UNITÉS DE CONTRÔLE DES CENTRALES SOLAIRES
PHOTOVOLTAÏQUES.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2026 ET SUIVANT.

Le Directeur Général de l'Agence de l'Electrification Rurale du Cameroun (AER) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que l'entreprise **Energy Water And Agriculture Engineering**, Tél. : 620 28 74 98, a été déclarée attributaire du marché relatif à ladite Consultation pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants ;

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	LOT	TRAVAUX	DELAÏ	MONTANT TTC (FCFA)
Energy Water And Agriculture Engineering, Tél. : 620 28 74 98	1	Pour pour la fourniture des batteries et des accessoires de gestion des unités de contrôle des centrales solaires photovoltaïques	8 mois	74 992 500

L'entreprise retenue est par conséquent, invitée à bien vouloir prendre l'attache avec le Service des Marchés de l'AER pour la suite de la procédure,

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leur caution de soumission dès publication du présent communiqué.

Yaoundé le.....

Le Directeur Général,

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP



Moussa Ousmanou